

La nouvelle convention collective : enjeux et nouvelles pratiques

Objectifs pédagogiques de la formation	La formation, essentiellement pratique, vise l'acquisition, l'entretien et le perfectionnement des connaissances concernant les règles applicables aux Organismes Publics et Coopératifs de l'Habitat Social à travers la présentation des règles applicables au niveau de la branche professionnelle (étude des dispositions de la convention collective nationale) et leur articulation avec la réglementation applicable aux organismes. Elle permet d'appréhender et de mettre en application les dispositifs clés de la nouvelle convention collective nationale de branche, notamment au travers d'un décryptage des évolutions introduites vis-à-vis des dispositions préexistantes de la convention collective nationale des OPH, en prenant en compte l'ensemble des paramètres environnants, en ce compris les thématiques à négocier ou susceptibles d'être négociées au niveau local. L'analyse juridique est optimisée par des exemples pratiques et par les échanges entre les animateurs et les participants, afin de traduire les éléments présentés en démarche d'application concrète.
Pré-requis	Absence de pré-requis.
Contenu et séquençage pédagogique de la formation	PROGRAMME La formation comporte un bloc commun (7 heures) conçu pour être dispensé à l'ensemble des participants, OPH et COOP'HLM. Il développe notamment les thématiques suivantes : - <u>le contexte et les enjeux de la convention collective</u> : • la fusion des anciennes branches OPH et COOP'HLM, • la réglementation applicable : dispositions conventionnelles de branche, légales et réglementaires communes / propres à certains organismes, • la hiérarchie des normes conventionnelles, - <u>les relations collectives de travail</u> : • le comité social et économique : mise en place, caractéristiques et fonctionnement, • le dialogue social : connaître les interlocuteurs syndicaux et leurs moyens, contraintes et opportunités de négociation au sein des organismes, règles applicables à la négociation et la conclusion d'un accord collectif, - <u>les relations de travail, aspects individuels et collectifs</u> : • la formalisation du contrat de travail, en ce compris un focus sur le CDI de chantier, et la période d'essai,

	• généralités sur la classification et les salaires minima conventionnels • le temps de travail, avec un focus sur le temps partiel et le forfait annuel en jours • les congés • les rémunérations complémentaires et l'épargne salariale • la formation professionnelle et les entretiens professionnels • la commission disciplinaire • la rupture du contrat de travail.
Evaluation et suivi post-formation	Les formations donnent lieu à : • la réalisation d'un quizz en début de formation afin d'évaluer la connaissance par les participants de la convention collective nationale des Organismes Publics et Coopératifs de l'Habitat Social, de ses dispositifs clés et des évolutions vis-à-vis des anciennes dispositions conventionnelles appliquées au sein des organismes,